

Jean-Baptiste André Godin à Charles Flamand, 21 décembre 1881

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation3 p. (140r, 141r, 142v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Flamand, 21 décembre 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50621>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 décembre 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Flamand, Charles \(1848-1903\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Godin annonce à Flamand qu'il a le projet de fonder une école primaire supérieure et un pensionnat à Guise capable de faire disparaître le pensionnat des frères, et qu'il va édifier au printemps prochain de nouvelles salles et augmenter le nombre de professeurs. Il lui confie qu'il se demande s'il doit faire déclarer d'utilité publique les écoles du Familistère, s'il peut obtenir le patronage de l'État pour des écoles réunissant les deux sexes. Il sollicite le conseil de Flamand.

Mots-clés

[Éducation](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le Décembre 1881.

Chez - Flavigny.

Il ya bien longtemps que j'ai écrit
l'idée de la fondation d'une école publique
privée dédiée à l'éducation morale qui devait
parvenir à grand succès à faire disparaître
une grande classe à l'école primaire.
Les générations vont être tout à fait
civilisées. L'apathie et l'indifférence
disparaîtront dans l'administration, elle
seule prendra sans la propagation de
Gautier. Cela est dû à la force d'un
devoir de faire au jour quel que respect de
l'administration préfectorale pour
conserver toutes les moralités.

Dans cet état de choses je voulais
à fondre pour moi-même à l'établir, à
mettre dans un établissement que nous
réaliser à l'école - morales. Cela n'a pas

M. - Flavigny, inspecteur.

de faire disparaître les furies. Je cherche des méthodes en vue d'atteindre ce but. Je vais au printemps prochain faire l'épreuve de nouvelles méthodes et augmenter le nombre des professeurs.

Je me pose cette question : les méthodes que je veux prendre ne développeront-elles être déclenches d'utilité publique ? Y a-t-il utilité et intérêt à la faire pour l'Association du Familialisme et pour la police ? Obtienrai-je cette déclaration ?

Le Ministre m'a écrit quelques envois à faire cette demande, mais cela a été l'occasion d'une grande partie des difficultés que l'ordre moral de la main m'a suscitées.

Si je pouvais obtenir le métamorphose. Il l'est, je pense que ce serait le moyen de faire vite et bien un établissement nécessaire à Guise. Mais il y aurait une enseignement des deux sexes. L'ad-

ministrations, de l'instruction et tout
ce qu'il y a de plus à cette proposition ;
le cléricalisme a si bien su faire admet-
tre, par les républicains eux-mêmes,
la nécessité de la séparation des églises
du Etat, que je doute peu de ce qu'ils

si c'est assez quelqu'un chose à faire
pour le droit que j'indique, j'ai mis dans la
réponse, tout l'argent nécessaire pour
financer l'institution.

Dans toute les cas, quel que soit le
droit ou l'interdiction, romptez avec
tout concordat.

Algérie, si vous priez, cher-
mon frère, l'assistance de mes meilleurs
conseillers.